

Dérive violente des quartiers

les risques de l'ethnisation du problème et de ses solutions

Bernard HOFMANN *

"L'approche ethnique du problème de l'insécurité dans les quartiers sensibles" contribue à construire un type de représentation donnant illusion explicative mais servant surtout les idéologies du rejet. En désignant des coupables, elle évite "de mettre en évidence le processus dans lequel ils sont également broyés". La logique de l'affrontement est ainsi ouverte.

Les politiques de correction des écarts par la "discrimination positive" sauront-elles échapper à cette dérive ethniciante ?

“ **A** Vénissieux, dans la banlieue de Lyon, les Minguettes s’embrasent. Les acteurs principaux sont de jeunes immigrés que la révolte pousse hors des tours bétonnées de ce plateau venteux. Une véritable ville qui comptait jusqu’à 35.000 habitants y fut construite à la va vite dans les années 70.”

Jean Menanteau nous offre dans ces quelques lignes un concentré des rapprochements souvent opérés entre actes délictueux, origine ethnique, et grands ensembles (1). Il ne s’agit pas dans les limites modestes de cet article d’examiner le degré de pertinence de ces relations qui structurent très souvent la représentation commune de la crise urbaine, mais de s’interroger sur les problèmes que soulève une approche fondée sur des caractéristiques ethniques (dans le sens : "qui sert à désigner une population"). Nous aborderons donc l’effet politique des situations d’insécurité "réelle", rendu visible par la progression du vote en faveur du Front National, qui constituent le lot de certains lieux dans des territoires où sont situés des grands ensembles d’habitations.

Ce parti ayant constitué son fond de commerce électoral sur le rejet des immigrés, nous examinerons l’approche ethnique du problème de l’insécurité dans les quartiers "sensibles" pouvant relever d’une double posture : celle du rejet de l’autre et celle de l’idéologie indignée (2). Cet examen nous semble d’autant plus important que nombre de solutions sont bâties sous l’empire de la discrimination positive, laquelle est susceptible d’alimenter une dérive communautariste, aggravée par le zonage (3).

Il y a incontestablement un débat actuellement mené à différents niveaux sur la profondeur de l’enracinement du Front National ce qui conduit nombre de commentateurs à insister sur le travail politique de terrain (sur la thématique de la sécurité et de l’immigration) mené par ce parti dont les résultats électoraux seraient la traduction la plus nette. La progression du vote pour ce parti, et surtout sa nature (dans la mesure où il attire le vote ouvrier) n’a pas manqué d’interroger ceux et celles qui travaillent sur l’inscription urbaine de la crise socio-économique.

Insécurité dans les quartiers et vote extrémiste : les causes en question

Dans un article de 1988, Henri Rey (4), note un certain nombre de caractéristiques (combinées ou non) propres aux territoires où le vote en faveur du FN se développe :

- une urbanisation rapide avec un apport de population important sans qu’il existe des modes de structuration collectives (partis, associations).
- des quartiers excentrés, écartés du développement de la ville où ils se situent, parfois pauvres en équipements.
- un environnement "délabré et agressif".

Parlant de Montfermeil et Clichy sous Bois, l’auteur rajoute des caractéristiques qui tiennent plus particulièrement aux populations résidentes dans certains quartiers :

- "une population qui a doublé en 20 ans, parmi laquelle on compte un quart d’étrangers, enclavée dans des cités sans âme".
- un effet d’éviction consécutif à des rénovations urbaines menées par des commu-

* Chargé de cours, Institut d’Etudes Politiques de Grenoble

nes périphériques, qui pousse vers des "marges du territoire" les plus démunis : "familles à problèmes, étrangers".

On voit donc se constituer un ensemble d'éléments qui combinés les uns aux autres forment la "structure réceptacle" des incivilités, ainsi que des déviances plus ou moins graves auxquels les "immigrés" seront mêlés soit comme victimes soit comme acteurs avec une probabilité d'autant plus grande que leur poids dans la population totale de ces territoires est élevé.

A la pauvreté du bâti (5), à l'enclavement, s'agrègent les graves difficultés socio-économiques des habitants propres à susciter des pratiques de survie économique comme le travail au noir, les trafics en tout genre, et à l'intérieur de ces derniers ceux qui sont producteurs de revenus substantiels ouvrant sur des consommations de prestige qui permettent la différenciation par les biens à l'instar des habitants des quartiers bourgeois (voitures, motos, vêtements, etc.).

Le mode de régulation de cette économie "sauvage" est bien souvent la violence, à laquelle se rajoute l'agression contre les biens et les personnes par les laissés pour compte de l'économie officielle ne récoltant que les miettes de l'autre.

Comme l'indiquent justement Azouz Begag et Christian Delorme : "Les stocks de "largués" haineux s'accumulent année après année dans les antichambres de la société, et on peut s'attendre un jour à les voir sortir de leur réserve, aux deux sens du terme". (6)

La multiplication des incidents violents ou des conduites constamment agressives a un retentissement indiscutable sur la nature du vote des quartiers qui en sont le théâtre, selon le rapport remis par Thomas Kirsbaum au Conseil National des Villes en 1992. (7)

Ce rapport met en évidence que les quartiers sélectionnés amplifient le vote FN observable dans les villes d'appartenance (8). L'auteur prend soin de préciser "que si la montée du vote FN est globalement plus forte dans les quartiers, on ne perçoit pas de dérive "extrémiste" dans

ces mêmes quartiers" (9) mais pour rajouter 8 pages plus loin une observation d'une grande importance pour le problème qui nous occupe : "Une corrélation très nette existe entre la gravité des incidents qui émaillent la vie des quartiers et la montée du vote FN" (en gras dans le texte).

Or le Front National construit sa dynamique électorale sur le rejet des immigrés (surtout maghrébins) désignés comme producteurs de chômage (voleurs de travail), et délinquants (voleurs de biens et trafiquants). Ce discours et ces explications sont d'autant plus efficaces qu'elles pointent des problèmes en les rapportant à une population qu'il est donné à voir nettement dans les quartiers dit "sensibles" et dont certains membres sont identifiés par les habitants comme des "voyous".

On comprend que dans une "ville-centre commercial" (on pourrait traduire la ville/marchandise, ou la ville/marché) comme l'ont décrite les journaux, en parlant de Vitrolles, l'idée selon laquelle il faut, selon son maire, réprimer durement, au lieu de consacrer l'argent du contribuable à entretenir le laxisme des éducateurs de rue, ait pu avoir un écho favorable dans une population à qui l'on désigne des coupables faute de mettre en évidence le processus dans lequel ils sont également broyés, à savoir une expansion cynique et de plus en plus sauvage d'un capitalisme non régulé. (10)

La logique qui prévaut, dès lors que l'approche en terme de désignation du coupable est privilégiée à celle en terme d'élucidation de critique des processus (11), revêt la forme de l'affrontement, qui pour pouvoir se développer demande à ce que la cible soit identifiée. Par là même on mesure la difficulté et le risque d'introduire une dimension ethnique dans l'analyse des phénomènes de délinquance.

L'ethnicisation de l'analyse du problème de la délinquance dans les quartiers

Une des ambiguïtés introduites par l'analyse en terme non de faits délictueux, ni d'âge, ni de PCS, mais d'origine ethnique des auteurs de troubles, est qu'elle semble faire porter l'origine des actes délinquants sur un des éléments constitutifs

de la personne (son origine ethnique) plutôt que sur des facteurs socio-économiques, ou tenant à la responsabilité personnelle (qui est un construit et non une donnée). Il s'en suit une double démarche également justiciable de cette approche : la défense en éluant, l'analyse en surdéterminant.

La démarche éluante consiste à mentionner dans les causes de délinquance des éléments dont le lecteur s'arrogant le droit naturel mais sujet à caution de "lire entre les lignes" pourra penser que le rédacteur ne les aura pas plus précisées pour rester dans le droit fil du "politiquement correct". C'est ainsi que l'on peut lire : "Il est plus facile de crier haro sur le coupable que de venir vraiment en aide aux victimes. Et comment faire la part des responsabilités ? Les circonstances pèsent de tout leur poids sur la fragilité : la famille, l'école, la prison, les guerres, la drogue et ce "pays de nulle part" que sont les banlieues, forment un fleuve qui creuse opiniâtrement le lit de la violence" (12). La mention d'un pays nulle part, peut certes renvoyer à des territoires "sans âme" sans histoire et sans identité, ce qui en soi n'est pas vraiment exact (il suffit de s'intéresser aux productions artistiques : écrits, dessins, musique issus des quartiers), mais surtout "le pays" convoque la nation, et introduit donc le débat (sans l'ouvrir) de ce qui fait l'unité d'une population sur un territoire donné. Or traiter un territoire de ville comme un pays, c'est s'offrir le risque, si l'on ne prend pas la précaution de préciser son propos, de permettre un raisonnement liant la menace pesant sur l'identité d'un lieu et des groupes définis par leur ethnique, qui viseraient à s'en rendre maître. On retrouve la thématique de l'invasion et son corollaire "la France aux français".

Autant le fait d'éluer les questions en donnant l'impression de "tourner autour du pot", au lieu d'y répondre franchement et sans compromis, autorise toutes les dérives du non-dit, autant la formulation des problèmes d'insécurité en termes ethniques peut amener à faire de l'origine un élément surdéterminant.

C'est ainsi que dans un document de source policière (d'origine syndicale), qui donc reflète l'analyse d'une partie de la hiérarchie, à partir des difficultés enregistrées sur le terrain, le facteur ethnique est

traité parmi les dangers "guettant les banlieues" (13). Cependant il n'est pas traité indépendamment d'autres variables : "Le facteur ethnique et religieux enfin, est le plus difficile à cerner, mais dont le potentiel de risque est énorme, car la crise économique, le chômage, l'exclusion, la tentation de la délinquance aggravent parmi les populations d'origine immigrée les handicaps culturels et sociaux, et l'incertitude sur leur identité".

Poursuivant sa réflexion, en s'appuyant sur la publication de janvier 95 de la revue Migrations-Etudes, les auteurs posent le problème d'une organisation communautaire non fermée : "Or la rencontre dans certains quartiers de cette "assignation résidentielle" de populations immigrées et de l'action volontaire de la politique de la ville a provoqué des phénomènes de territorialisation ethnique... Ont pu émerger, là où certains groupes ethniques étaient les plus présents... des réseaux de pouvoir s'appuyant sur une identité ethnique ou communautaire." et les auteurs de conclure : "Une communauté ethno-nationale bien organisée a une fonction de convivialité et de solidarité qui n'enferme pas les individus dans un mouvement de repli et au contraire leur permet une large ouverture sur la société d'accueil". (14)

On voit donc s'élaborer une doctrine de traitement des phénomènes de délinquance imputables aux personnes d'origine étrangère, en la faisant reposer sur le constat implicite du déficit intégrateur de l'Etat républicain. Il s'agirait de favoriser l'approche d'une régulation communautaire qui combinerait la légitimité, et l'organisation sur une base culturelle différenciée articulée sur la richesse culturelle du pays d'accueil.

Cette posture n'est pas éloignée, même si elle va plus loin, des thérapeutiques mises

en oeuvre pour traiter la crise urbaine s'appuyant sur le principe de la discrimination positive.

La différenciation au centre des solutions : les ambiguïtés de la discrimination positive

Très rapidement, à la mise en place de la politique de la ville (accélérée par les violences urbaines des Minguettes en 1981), conçue comme politique globale, territoriale et partenariale, il est apparu au travers de la thématique de requalification, de changement d'image, de mise à niveau, etc.... un raisonnement conduit en terme d'écart. Il y aurait donc des territoires de villes constituant la norme tandis que d'autres qui y dérogeraient, et pour lesquels il faudrait mettre en oeuvre des dispositifs visant à les normaliser. Dans le domaine de l'école, les Zones d'Education Prioritaire, sont l'illustration d'une approche en terme de discrimination positive. Des enfants, plus qu'ailleurs, sont en situation d'échec scolaire, il faut donc renforcer les moyens alloués aux écoles pour leur faire rattraper leur retard.

Cette conception de correction de l'écart par rapport à une norme est surtout un référent de l'action publique et au delà. L'ilotage en matière de police, le dévelop-

pement du gardiennage et la gestion décentralisée dans les organismes HLM visent, entre autres, à traiter les problèmes de dysfonctionnement des quartiers par la présence rapprochée de professionnels porteurs de règles structurantes. La distinction dans l'affectation des agents, la nature des tâches qui leur sont dévolues, s'inscrit bien dans une perspective plus large de discrimination positive.

Cette dernière s'applique d'abord à des segments de population, qui se signalent par des handicaps socio-économiques et un degré plus ou moins grand de dangerosité potentielle ou opérationnelle. L'apparition de régies de quartier est à ce titre particulièrement significatif. Situées sur le territoire du quartier, fondées sur les habitants, elles combinent activité économique productrice de revenus, et renforcement du lien social, contribuant ainsi à la pacification du lieu de leur implantation.

Tant que l'objectif est resté l'entrée dans le droit commun de ces territoires de villes dont elles forment un élément indissociable, on ne trouvait pas trop à redire. Cependant, on peut observer actuellement une dérive à la discrimination positive dans le sens d'une fermeture par la combinaison d'une logique communautaire ou particulariste activée par l'évolution de



cette notion.

La lettre de la Délégation Interministérielle à la Ville, le 9/1/1997, commentant le pacte de relance pour la ville, et plus particulièrement la création des Zones Franches, précise : "La discrimination territoriale positive constitue aujourd'hui le fondement de la politique de la ville".

Singulariser administrativement des territoires de villes semble donner un signal fort aux habitants, que désormais ils sont perçus comme englobés dans un territoire homogène et séparé, les solutions venant du territoire lui-même, indépendamment du reste de la ville. Si nous rapprochons cette orientation des tendances observées dans la montée de l'analyse en terme communautaire, laquelle rencontre une volonté de plus en plus affirmée d'un certain nombre de jeunes de vouloir imposer (parfois par la menace) aux pourvoyeurs d'emplois l'embauche prioritaire sur les lieux de vie, nous pouvons craindre le développement d'une loi particulariste hors du droit commun.

Aujourd'hui les éléments les plus violents et les plus structurés (le SCHFPN parle de "minorités agissantes, véritables noyaux durs délinquants") nourrissent la colère et le sentiment d'impuissance des habitants qui, sensibles aux origines de certains de ces délinquants, risquent d'être prêts un jour à "couvrir" les formes de répression les moins légales. Demain la logique de la discrimination territoriale (de moins en moins positive par manque de moyens) ne risque-t-elle pas de légitimer la constitution de ghettos dont le fonctionnement démocratique ne serait pas la vertu cardinale ?

A ce titre ce qui se passe dans les quartiers avec ce risque de fermeture grosse de violences visibles et souterraines, interroge le modèle libéral fondé sur l'atomisation des hommes et leur réification au sein d'un vaste ensemble de transactions où la brutalité des intérêts se donne à voir dans toute sa crudité. C'est le monde qui se construit sous nos yeux, est-ce celui que nous voulons ?

"On dit d'un fleuve qu'il est violent parce qu'il emporte tout sur son passage, mais nul ne taxe de violences les rives qui l'enserrent." Berthold Brecht.

(1) MENATEAU Jean, Les banlieues, Le Monde Poche, Paris, Le Monde Editions, 1994. Cette citation (p.89) prend place dans le texte d'introduction au chapitre "Du malaise à l'explosion", où l'on trouve des ensembles significatifs : jeunes immigrés/révolte, incidents plus ou moins violents/acteurs/jeunes immigrés, jeune beur/décède/garde à vue.

(2) Pierre André Taguieff dans La force du préjugé, essai sur le racisme et ses doubles, Paris, La Découverte, 1987, utilise deux termes : hétérophilie qui renvoie au rejet de la différence, et hétérophobie qui renvoie à l'éloge de la différence, qui permettent de situer le racisme et l'antiracisme dans des catégories plus vastes et donc en facilitent l'analyse.

(3) Pour ce faire, nous avons travaillé sur deux sources principales : une partie de la production de l'UNFOHLM sur le sujet, ainsi que sur le N°64 de décembre 1995 de La Tribune du commissaire de police intitulé, La cité interdite ? (cette dernière publication est l'organe du Syndicat des Commissaires et Hauts Fonctionnaires de la Police Nationale : SCHFPN).

(4) REY Henri, Seine Saint Denis : la mobilité des électeurs en banlieue, in La France, une Nation, des citoyens, Paris, Hérodote, N°50/51, 3ème et 4ème trimestre 1988, p.42.

(5) Il faut mettre au crédit des Pouvoirs Publics, et des organismes d'HLM, l'important travail de réhabilitation des grands ensembles de logement social, mais laissant de côté un problème crucial qui ne manquera pas de prendre une ampleur de plus en plus grande dans l'avenir : celui des copropriétés dégradées.

(6) BEGAG Azouz et DELORME Christian, Rites sacrificiels des jeunes dans les quartiers difficiles, Annales de la recherche urbaine, N°54, Mars 1992.

(7) KIRSZBAUM Thomas, 20 quartiers sous élection, Conseil National des Villes et du Développement Social Urbain, 1992.

(8) Entre 1984 et 1992, le vote FN passe de 15,3% à 21% dans les villes mais de 15,4% à 23% dans les quartiers. On note des écarts encore plus significatifs dans des territoires qui ont fait l'objet d'une médiatisation importante relativement aux violences qui s'y développaient : Pour Dreux (Les Chamards, Le lièvre d'or, Les Battes) on passe, pour la même période, de 19,3% à 36,6% pour la ville mais de 16,3% à 42,6% pour le quartier. Pour Mantes La Jolie (Le Val Fourré) on passe de 19,2% à 31,5% pour la ville mais de 20,4% à 35,8% pour le quartier. La tendance au décalage entre ville et quartier est confirmé quelque soit le scrutin retenu (régionales ou européennes).

(9) Op. cité, p.12

(10) Il est à noter que le FN incorpore sa dénonciation de la mondialisation dans son discours en direction des couches les plus fragiles de la population, tout en s'élevant contre le fiscalisme (alors que la fiscalité est un des outils de la redistribution). On observera qu'il s'agit d'une dénonciation de la mondialisation qui renvoie au cosmopolitisme et nourrit la xénophobie et non une mise en cause du capitalisme et son système d'accumulation.

(11) C'est le mérite du livre (même si son genre : le pamphlet, et sa pratique : l'amalgame, radicalise, en les réduisant, les positions de ceux que l'auteur dénonce comme producteurs d'un discours apolitique voir réactionnaire sur la crise

urbaine) comme celui de Jean Pierre Garnier, Des barbares dans la cité, de la tyrannie du marché à la violence urbaine, Paris, Flammarion, 1996, de s'interroger plus sur les processus que sur l'état des lieux, ou si l'on préfère plus sur les causes que les conséquences.

(12) Fondation de France, Souffrance et violence, N°92, mars/avril 1996, p.13.

(13) SCHFPN, op.cité, p.4. Il faut noter que l'introduction de ce numéro replace l'ensemble de l'analyse dans une perspective socio-économique. On peut dire également, à la lecture du document, que ses auteurs ont pris un grand soin de ne pas raisonner uniquement en termes ethniques.

(14) op.cité, p.25.